DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'AUBERGENVILLE COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

Envoyé en préfecture le 04/04/2022 Reçu en préfecture le 05/04/2022 Affiché le

ID: 078-217800341-20220331-09TAUXCOMMUNAUX-DE

N°	MOIS	ANNEE
09	MARS	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine **CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Étaient présents: M. JONIEC, M. CAPELLE, M. JAMOT, M. BERTHON, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, Mme GIMENO, Mme COURREGE.

Etaient absents excusés: M. BLONDEAU a donné pouvoir à M. CAPELLE

M. DE LAROCHE a donné pouvoir à M. BERTHON Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Etaient absentes: Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	24 mars 2022
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	24 mars 2022

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe pour l'année 2022

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion finances pour présentation du DOB en date du 24 mars 2022

Le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR, de ne pas augmenter les taux fiscaux et de les fixer pour l'année 2022 comme suit

Taxes	2021 En %	2022 En %
Taxe d'habitation	11.81	
Taxe foncière sur le bâti	29.34	29.34
Taxe foncière sur le non bâti	61.60	61.60

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux communaux 2022 13 VOIX POUR.

Dit que la délibération sera adressée à Madame la Sous-préfète de Rambouillet, à Monsieur Le Comptable du SGC de Rambouillet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire Marie-Christine CHAVILLON